

Victoire syndicale sur le 1^{er} mai

LES ARTICLES DE L'INFO MILITANTE | Publié mardi 14 avril 2026 par [Sandra Déraillot](#), [L'inFO militante](#)



La proposition de loi permettant d'ouvrir largement commerces, entreprises ou établissements culturels le 1^{er} mai, ne sera pas discutée à l'Assemblée nationale. Devant la levée de boucliers notamment des syndicats, dont FO, dénonçant une manœuvre politique qui aurait abouti non à la mise en débat du texte à l'Assemblée mais à un examen en commission mixte paritaire, l'exécutif a décidé de renvoyer le texte sine die.

Le 1^{er} mai reste férié, chômé et rémunéré. Malgré plusieurs discussions et tentatives entamées depuis 2024, la dernière en date, une proposition de loi adoptée au Sénat en juillet 2025 vient d'être évacuée par l'exécutif. Le texte, qui devait poursuivre son circuit législatif à l'Assemblée nationale a en effet fait l'objet d'une motion de rejet vendredi 10 avril par ceux mêmes qui défendaient le texte. Cette opération amenait donc ce texte à être discuté directement en commission mixte paritaire, passant outre la discussion dans l'hémicycle autour des amendements déposés, et accélérant la manœuvre.

L'objectif du texte : ouvrir un maximum d'établissements

L'intersyndicale, formée de huit organisations syndicales dont FO, s'est adressée directement au Premier ministre, l'enjoignant dans un courrier de ne pas convoquer ladite commission mixte paritaire.

En effet, la proposition de loi visait à étendre la dérogation d'ouverture actuelle à de nombreux secteurs professionnels : outre les boulangeries et fleuristes, étaient listés l'ensemble des commerces de bouche, de la restauration à la globalité du commerce alimentaire en passant par les chocolateries, fromagerie, poissonneries, les

animaleries, les magasins de jardinage, les graineteries, les établissements culturels et même les librairies dont la convention exclut pourtant l'ouverture le 1^{er} mai. Une longue liste, qui pour l'intersyndicale, « confirme que la proposition de loi n'a qu'un seul objectif : l'ouverture d'un maximum d'établissements le 1^{er} mai ». Quant à l'argument d'une participation des salariés sur le mode

volontaire avancé par l'exécutif, il a été rapidement balayé par l'intersyndicale : « Comme pour le dimanche, les employeurs obligeront les salariés à travailler le 1^{er} mai sous peine de licenciement ou de non-recrutement pour les nouveaux salariés ». Le Premier ministre, qui a reçu les organisations syndicales le 13 avril, s'est engagé à ce que le texte n'aille pas en commission mixte paritaire. Il renvoie la question du travail le 1^{er} mai à d'éventuelles négociations devant se mener au niveau des conventions collectives. Et qui correspond à la demande de FO depuis les débuts du débat.

L'ensemble des organisations syndicales s'est montré satisfait de cette décision. « Nous avons toujours dit qu'il fallait laisser faire les branches » confirme Patricia Drevon, secrétaire confédérale. « Il n'y aura pas de passage en force, et on revient à la négociation collective, a salué Frédéric Souillot, secrétaire général de FO. C'est ce qui fait l'ADN de notre république. » » Le Premier ministre a néanmoins indiqué que « des propositions de court et moyen terme seront adressées aux boulangers et aux fleuristes indépendants » qui souhaitent employer du personnel le 1^{er} mai. En fonction des négociations de branche qui seront engagées, un autre texte de loi pourrait être proposé avant le 1^{er} mai 2027. ■

SANDRA DÉRAILLOT

Journaliste à L'inFO militante

L'INFO MILITANTE

Le bimensuel de la Confédération



L'inFO militante

L'article que vous êtes en train de lire est tiré de la revue « L'inFO militante », le bimensuel de la confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

[Consulter les articles](#)

